

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.11.136.B

**Entretien et
réparations du
patrimoine réseaux et
ouvrages
d'assainissement :
appel d'offres ouvert**

LE VINGT DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 novembre 2012**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.11.136.B**

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**ENTRETIEN ET REPARATIONS DU PATRIMOINE RESEAUX ET OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT : APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le patrimoine du service eau et assainissement du GrandAngoulême est composé d'un linéaire de canalisations (eaux usées et eaux pluviales) de 1 050 km, de 35 000 branchements individuels d'eaux usées, de 15 000 ouvrages de visite et de 130 postes de refoulement.

La fiabilité des installations contribue à la lutte contre les pollutions des sols, le respect des règles d'environnement, la sécurité des agents dans leurs interventions quotidiennes et le confort des usagers du service.

Pour cela, le service d'entretien est amené à intervenir sur les ouvrages soit par des actions de maintenance préventives soit pour réaliser des réparations d'urgence.

Afin de répondre aux besoins et réaliser ces prestations, il vous est proposé de lancer une consultation en vue de passer un marché à bons de commande avec un maximum annuel de 1 000 000 € HT et une indication d'une estimation de 250 000 € HT par an.

La mise en concurrence sera passée en procédure adaptée en application des articles 28 et 77 du Code des marchés publics

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie et construction du 17 septembre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionné ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir ainsi que tous les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- la durée du marché est fixée à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2013,
- le marché pourra être renouvelé annuellement par reconduction expresse trois fois.

D'INSCRIRE la dépense aux budgets principal (eaux pluviales) et annexes assainissement (eaux usées), eau potable – chapitre 011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 novembre 2012	<u>Affiché le :</u> 28 novembre 2012